



## L'APGIS & VOUS

Branche de la pharmacie d'officine

### Grippe : Vaccinez vos salariés, c'est remboursé !

En contact avec les patients, les salariés des officines sont exposés au quotidien au virus de la grippe. Leur vaccination est un acte de prévention majeur qui protège avant tout vos salariés. C'est pourquoi les partenaires sociaux de la branche de la pharmacie d'officine souhaitent faciliter la vaccination de l'ensemble de l'équipe officinale.

La branche, en relation avec l'APGIS assureur recommandé et gestionnaire du Fonds sur le Haut degré de solidarité (HDS), met ainsi en place **la prise en charge de la vaccination contre le virus de la grippe à hauteur de 17 € par salarié**. Ce montant couvre l'ensemble des coûts liés au vaccin et à l'acte de vaccination.

Pour pouvoir bénéficier de cette action financée par le Fonds sur le Haut Degré de Solidarité, il suffit de nous retourner le formulaire ci-dessous :

- Par mail : [hds@apgis.com](mailto:hds@apgis.com)
- Par courrier : APGIS Solidarité - Officines - Campagne de vaccination antigrippale - 12 rue Massue 94684 VINCENNES CEDEX

Téléchargez le formulaire

Toutes les officines à jour de leur cotisation HDS peuvent bénéficier du remboursement ! Y compris les officines qui ne sont pas assurées par l'APGIS en prévoyance & santé.